

Contacts Presse

Agence C3M
Tél. : 01 47 34 01 15

Le Conseil d'Administration d'Orange a tranché en faveur des actionnaires-salariés

L'AASGO se fait le porte-parole des actionnaires-salariés et anciens salariés, pour exprimer sa satisfaction à la confirmation par le Conseil d'Administration d'Orange d'hier, du lancement de l'Offre de souscription d'actions Réservée aux personnels (ORP).

Alors que se déroule cette semaine une consultation auprès des 129 000 actionnaires-salariés de Orange, pour renouveler complètement le conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement Orange Actions, l'AASGO se réjouit que cette décision du Conseil d'Administration de Orange soit prise.

« Cette ORP concrétise le travail constant mené par l'AASGO vers la Direction. Nos propositions pour atteindre une détention de 10% du capital ont été entendues et présentées en Conseil d'Administration. Orange a saisi l'opportunité d'augmenter la part de l'actionnariat salarié de + 1% en 2021. Environ 30 millions de titres seront proposés dans le cadre d'une Offre Réservée au Personnel (salariés et anciens salariés). Les conditions privilégiées (abondement et décote), ouvertes par la loi Pacte, sont une vraie opportunité pour consolider l'actionnariat salariés par essence fidèle et de long terme alors que Orange évolue sur le marché favorable du numérique », explique Marc MAOUCHE, président de l'AASGO.

Dans l'ensemble des arbitrages entre investissements, efficacité opérationnelle et engagement, le Conseil d'Administration a également décidé d'annoncer le potentiel versement d'un dividende exceptionnel de 20 centimes qui va rémunérer des actionnaires qui, malgré la baisse du cours au printemps, sont restés confiants dans les perspectives de progression du titre.

« En tant qu'actionnaire-salarié, nous ne pouvons que nous déclarer satisfaits également de cette décision qui profitera à tous les actionnaires, dont les actionnaires salariés et anciens salariés pour toutes les actions qu'ils détiennent », complète Marc MAOUCHE.

Rappelons que le Conseil d'Administration a décidé le 2 décembre, de l'utilisation de 2,2 milliards d'euros restitués par l'Etat, après un remboursement d'impôt.

A propos d'AASGO

L'AASGO entre dans sa 24ème année d'existence, elle est la plus ancienne et la plus importante des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés chez Orange ; l'AASGO défend les intérêts des actionnaires salariés et anciens salariés d'Orange et oriente l'action de la Direction d'Orange dans l'intérêt de tous. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale. Animée par des spécialistes de l'actionnariat salarié et de l'épargne, l'AASGO informe régulièrement et de manière objective, les 129 000 actionnaires salariés d'Orange.

L'AASGO est membre actif de la FAS, Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés, et pilote notamment ses travaux dans les domaines législatifs mais aussi de la gouvernance et du benchmark annuel.

Pour en savoir plus : www.aasgo.org

Suivez nous sur twitter : <https://twitter.com/CanalAASGO>